

5. Ne s'applique pas.
6. a) Non; b) Ne s'applique pas; c) Non; d) Oui; on ne sait pas si elle a été signée.

7. Oui; demande d'enquête au sujet des agissements de diverses personnes touchant les procédures de faillite de Monsieur Heakes; non.

8. Aucun dossier ne fait état d'une lettre adressée par M. Heakes, en date du 4 juin, au Solliciteur général; toutefois, à cette époque-là, on a reçu la copie d'une lettre non datée, adressée par M. Heakes au Solliciteur général, laquelle lettre est probablement celle dont il est fait mention; on n'a pas accusé réception de la lettre précitée.

9. Oui; non.

10. Oui; le Cabinet du Premier ministre et le Bureau du Solliciteur général ont accusé réception d'une partie de cette correspondance. Les ministres précités ont reçu de M. Heakes, au cours des derniers mois, un volume constant de lettres qui se répétaient souvent de l'une à l'autre et qui leur parvenaient même au rythme de plusieurs par jour. Ces lettres se rapportent principalement aux difficultés éprouvées par M. Heakes à la suite d'une faillite à laquelle il a été mêlé il y a plusieurs années, mais elles renferment aussi des assertions suivant lesquelles il serait victime de conspiration, de libelle, de spoliation de courrier et de vexation de la part de la police. On a expliqué à M. Heakes que ses difficultés relèvent essentiellement du gouvernement provincial. C'est pourquoi l'on n'a pas répondu à la majorité de ses lettres, vu que les réponses qu'on lui a adressées jusqu'ici semblent n'avoir produit aucun résultat positif.

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUES

Question n° 2624—**M. Orlikow:**

1. Le gouvernement du Canada ou le président du Conseil du Trésor se sont-ils fixé un objectif quant au pourcentage du produit national brut du Canada qui devrait être affecté annuellement à la recherche et au développement scientifiques, comme l'a déclaré le Conseil des sciences du Canada dans son troisième rapport annuel?

2. Dans l'affirmative, quel est ce pourcentage et quels critères ont servi à le déterminer?

3. A-t-on décidé de la date à laquelle on viserait ce pourcentage dans l'affectation des fonds à la recherche et au développement?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

L'ANALYSE DU 3^e RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DES SCIENCES

Question n° 2625—**M. Orlikow:**

1. Quel ministère ou organisme du gouvernement analyse les recommandations du troisième rapport annuel du Conseil des sciences du Canada?

2. Quand prévoit-on publier cette analyse des recommandations du Conseil des sciences?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1 et 2. C'est le Bureau du Conseil privé qui effectuera l'analyse du troisième rapport annuel du Conseil des Sciences du Canada. Les déclarations que le gouvernement sera appelé à faire à ce propos seront communiquées en temps opportun après examen des points de vue des groupes intéressés.

LES PRÊTS DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

Question n° 2628—**M. McCleave:**

1. A l'égard de combien de réalisations cinématographiques la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a-t-elle prêté de l'argent ou dans combien de réalisations a-t-elle investi de l'argent, quelles sont ces réalisations et quelles sont les sommes en cause dans chaque cas?

2. Quelles offres de réalisations cinématographiques la Société a-t-elle refusées et de quel montant s'agit-il dans chaque cas?

3. Quels critères la Société emploie-t-elle pour définir une création typiquement canadienne?

4. La Société exige-t-elle que les films soient en grande partie tournés dans des décors canadiens?

5. La Société exige-t-elle que les intrigues des films traitent de thèmes canadiens?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet les renseignements suivants: 1. On sollicite son aide financière en lui demandant de faire des prêts ou des investissements pour: a) la réalisation complète de longs métrages; b) la réalisation de versions et d'autres travaux ultérieurs à la réalisation; c) des travaux antérieurs à la réalisation (scripts et dépenses connexes).

Au 9 juillet 1969, la Société avait prêté ou investi de l'argent pour la réalisation de trois longs métrages: «THE ACT OF THE HEART», «THE BLAST» («EXPLOSION») et «LA CHAMBRE BLANCHE».

Vu le caractère confidentiel des négociations entre les requérants, les distributeurs et les autres groupes de financement, la Société ne dévoile pas le détail des sommes engagées dans les films ou projets de films auxquels elle participe.

2. Onze offres de réalisations cinématographiques ont été refusées. La Société ne révèle pas les détails financiers de ses négociations avec les producteurs.